



Comité Syndical du 18 décembre 2019

Compte rendu

Le Comité Syndical ordinaire, dûment convoqué le 11 décembre 2019, s'est réuni le 18 décembre 2019 à 18h30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné sous la présidence de **Monsieur Alain BERGER**.

Titulaires

M. ARCHER Jean-Claude	M. GALLICE Michel
M. BALLEFIN Robert	M. LAVILLE Christophe
M. BERGER Alain	M. QUEMIN André
M. BERGER Dominique	M. REY Christian
M. COQUET Raymond	Mme TISSERAND Thérèse
M. FREMY Didier	M. VITTE Gérard

Suppléants

M. AIMONETTI Robert	M. CARRON Michel
Mme BADIN Pascale	M. DELDICQUE Jean-François
M. BEJUIT André	

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine et GINET Frédérique et M. PERRIN Maxence

Excusés : Mmes BARRAL-JOANNES Anne-Laure, FASSINOT Christine, PERRICHON Marie-Madeleine, SAUGEY Catherine, Ms BACCONNIER Michel, BRELET Richard, CHRIQUI Vincent, COCHARD Bernard, COMBEROUSSE Yves, DOYEN Eric, DURA Jean-Christophe, GALLET Jean-Charles, GENTAZ Gilles, GUICHERD André, MARCEL Roger, MICHAUD Jean-Paul, ORELLE Pierre-Louis, RABATEL Daniel, RABUEL Guy, REYNAUD Jean-Louis, VASSAL Guy, VIAL Martial, WIRTH Jean-Pierre et ZIERCHER André.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Christian REY est désigné comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 16 octobre 2019, le compte rendu est donc validé.

En introduction, le Président présente l'ordre du jour et les délibérations à prendre.

I- Débat d'Orientation Budgétaire

Me EVRARD présente le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis avec la convocation.

Le contenu de ce rapport est présenté en annexe ci-dessous.

Concernant le montant du taux de cotisation, le Président rappelle que le taux de cotisation a été baissé à la demande de certains EPCI mais ne permet pas de réaliser les dépenses du budget. Cependant, le résultat étant excédentaire, cela reste possible. Il s'agira toutefois d'envisager à l'avenir de réviser à la hausse ce taux lors du prochain mandat.

Le comité syndical approuve à l'unanimité :

Article 1 : de prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Article 2 : de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Article 3 : d'autoriser le Président à transmettre la présente délibération, accompagnée du rapport d'orientation budgétaire annexé au Préfet du département de l'Isère ou à son représentant.

II- Délibération instituant le nouveau Régime Indemnitare

Monsieur FREMY présente le RIFSEEP qui sera mis en application dès le 1^{er} janvier. Il indique l'avis favorable du comité technique. Il précise que le RIFSEEP concerne l'ensemble des agents et est composé de 2 primes : une part fixe qui regroupe l'ensemble des primes actuelles des agents et une part variable qui ne sera pas versée mais dont les modalités de versement sont présentées dans la délibération.

Le Président précise que les 4 agents du syndicat mixte relèvent de 4 cas différents et qu'il n'y a donc pas d'inquiétude sur d'éventuelles inégalités.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

- d'instaurer la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2020, du nouveau régime indemnitaire, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités définies ci-dessus.

- d'instituer une part fixe mensuelle, IFSE, liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle versée selon les modalités définies ci-dessus

- d'instituer une part variable annuelle, CIA liée à l'entretien annuel d'évaluation, qui ne sera pas versée pour le moment.

- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA (le cas échéant) dans le respect des principes définis ci-dessus.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

III- Adhésion à la convention de protection sociale (Santé et prévoyance) du centre de gestion de l'Isère (Cdg38)

Mr FREMY présente les propositions de participation de l'employeur concernant la protection santé complémentaire et la prévoyance contre les accidents de la vie. L'adhésion à cette convention du centre de gestion prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Concernant la protection santé complémentaire, Mr FREMY indique que la part employeur concerne les 3 garanties. Il est proposé que cette participation soit la même pour la garantie renforcée et la garantie supérieure.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

- d'adhérer à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère.
- la prise en charge de l'employeur pour la prévoyance à hauteur de 15€/mois/agent et pour la complémentaire santé, cela dépend des différentes formules choisies par l'agent
- que le montant correspondant sera inscrit annuellement au budget.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV- Création d'un poste d'attaché

Le Président rappelle qu'actuellement l'équipe est composée de 2 contractuels et de 2 fonctionnaires. Il rappelle également que depuis septembre 2016, un agent contractuel occupe un emploi de « chargé de mission en urbanisme » et que cet agent a été placé sur liste d'aptitude suite à sa réussite au concours d'attaché. Le Président indique que compte tenu des besoins du syndicat mixte, de la compétence de l'agent concerné, et de la remarque qui avait été faite par le contrôle de légalité, lors du renouvellement du contrat, de la nécessité de recruter un fonctionnaire sur une fonction régulièrement reconduite, il convient de créer un poste de fonctionnaire sur le grade d'attaché.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

- La création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- L'adoption de la modification du tableau des emplois,
- L'inscription des crédits correspondants au budget.

La séance est levée à 19 h30

La secrétaire de séance



Christian REY

